



**Départ :** Le départ se fait au Jardin devant Blory, au niveau de l'entrée située chemin de Blory.

### Itinéraire :

En tournant le dos au Jardin devant Blory, tournez à gauche sur le chemin de Blory, puis prenez la première à droite sur rue Joseph Cugnot. Au bout de la rue, tournez à gauche pour prendre l'ancienne voie ferrée.

Au prochain croisement, quittez l'ancienne voie ferrée et tournez à droite. Suivez la route jusqu'à la ferme Grange Le Mercier.

Faites demi-tour, puis dans le virage, continuez tout droit, en passant la barrière rouge et blanche. Prenez la première à gauche et suivez le chemin. Juste après le virage, prenez le petit chemin tout de suite à votre droite, qui traverse l'ancienne voie ferrée. Vous passez également au-dessus d'un petit ru. Poursuivez sur le chemin pour atteindre l'angle du chemin de Blory et de la rue de la Horgne.

Reprenez la route sur chemin de Blory (à gauche en sortant du chemin), puis prenez la première à droite, sur la rue de la Tour Charles Quint. Au bout de la rue, tournez à gauche sur l'allée de la Horgne.

Entrez dans le cimetière du Sablon. Continuez sur l'allée principale et tournez à la deuxième à droite, afin de traverser la haie pour rejoindre le cimetière de Montigny-lès-Metz. Empruntez l'allée principale et au croisement des chemins goudronnés, tournez sur votre gauche pour sortir du cimetière.

A la sortie du cimetière, tournez à droite sur la rue Grange le Mercier. Au bout de la rue, au stop, tournez à droite sur la rue Saint André. Dans le virage, au croisement des rues Saint André et de la Horgne, empruntez le petit passage à l'angle des immeubles pour rejoindre la rue au Sugnon. Vous longez la voie ferrée tout en restant sur la rue au Sugnon. Au stop, continuez tout droit sur rue de Marly.

Juste avant le rond-point, tournez à gauche pour entrer dans le parc. Traversez-le et rejoignez l'allée Marguerite. Passez devant le centre culturel, puis empruntez le passage piéton se situant entre le parking et les immeubles, face aux garages. Remontez l'allée de garages vers la droite et au stop, tournez à gauche sur l'allée André Louis.

Au bout de l'allée, tournez à gauche sur la rue du Dr Bardot, puis tournez immédiatement à droite sur : rue de la Cité.

Prenez la quatrième rue à droite : rue Pierre Sémard. Continuez sur la rue, puis après le parking des enseignants de l'école Giraud, prenez le chemin à gauche. Une petite barrière grise se situe devant. Au bout du chemin, tournez à droite sur la rue du Maréchal Lyautey.

Au bout de la rue, tournez à droite sur la rue Philippe Colson. Continuez tout droit jusqu'au rond-point. Prenez la première sortie sur la rue du Dr Bardot et longez les immeubles.

En face de l'impasse, empruntez le passage piéton des écoliers. Continuez dans l'impasse, vous longez ainsi la cour de l'école élémentaire Marc Sangnier. Empruntez le chemin situé entre le parc et la cour d'école. Vous débouchez sur un parking, derrière la place des Vacons. Traversez-le et tournez à droite sur la rue du Président J.F. Kennedy. Passez devant la mairie de quartier, puis prenez la troisième rue à gauche : rue Jean Baptiste Charcot.

Dans le virage des rues Jean Baptiste Charcot et Pierre et Marie Curie, tournez à gauche pour emprunter le chemin délimité par les 3 quilles. Prenez le premier chemin sur votre gauche pour rejoindre le Jardin devant Blory.

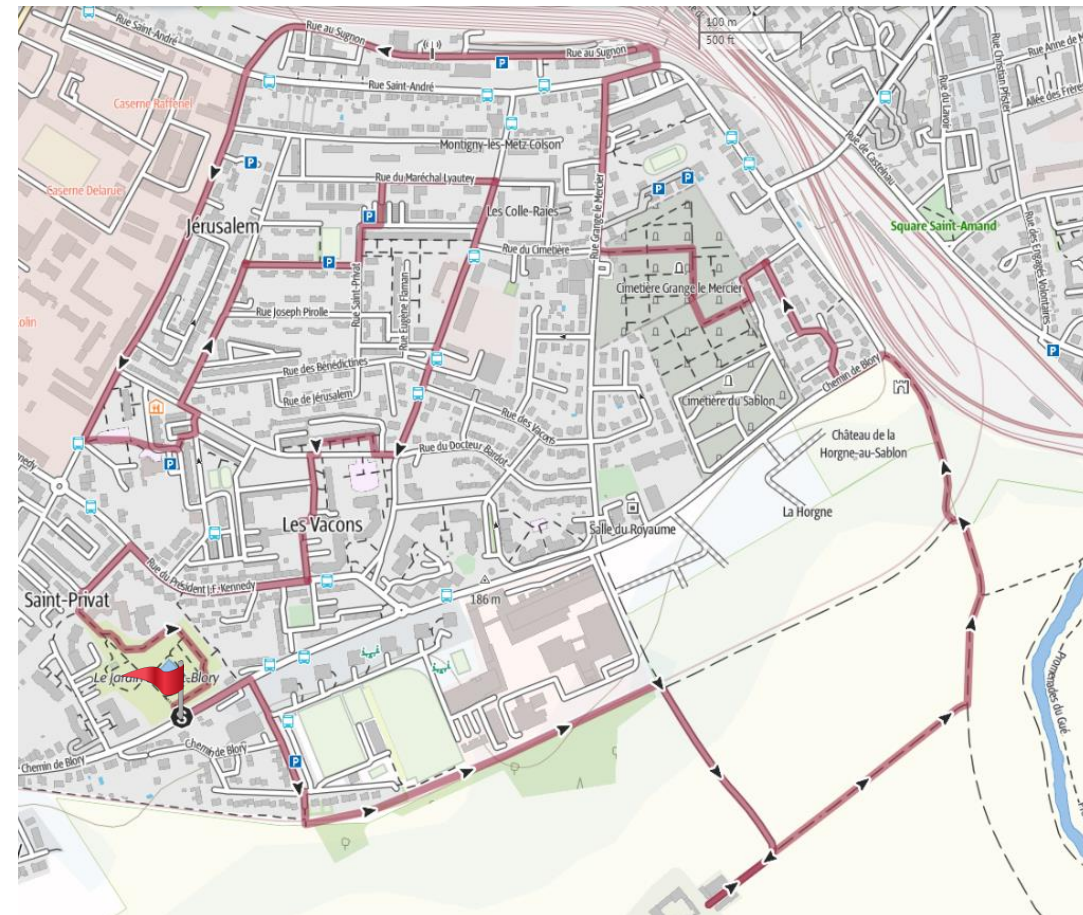
Une fois les grilles du parc passées, prenez le premier chemin sur votre gauche et faites le tour du parc en prenant les chemins les plus à l'extérieur pour rejoindre votre point de départ.



## « Entre casernes et asperges »

Parcourez Montigny-lès-Metz à pied

Distance : 7,3 km



## Quelques règles de base de circulation et de sécurité pour se déplacer sans risque à vélo :



**Avant de partir**, le vélo est vérifié : pneus gonflés, freins en bon état, sonnette et éclairage en état de fonctionnement.

Pour l'utilisateur : **le port du casque** est obligatoire jusqu'à 12 ans et fortement conseillé jusqu'à un âge même très avancé.

En balade dans les rues, on roule sur la route ou sur la piste cyclable, en respectant le code de la route et en maîtrisant sa vitesse.

Pensez à garder **une distance de sécurité** d'un mètre par rapport aux autres véhicules. Cela peut éviter certaines mauvaises surprises : les ouvertures de portières, les enfants qui surgissent entre 2 véhicules.

Le vélo sur le trottoir, c'est uniquement autorisé jusqu'à 8 ans.

Les passages piétons, comme leur nom l'indique sont réservés aux piétons. Les cyclistes ne peuvent pas les utiliser pour traverser une route, sauf si ils descendent de leur monture.

A vélo, pas de clignotant automatique, il faut **faire fonctionner son bras** pour indiquer aux autres usagers la direction que l'on veut prendre.

Petit rappel des principaux panneaux qui peuvent être rencontrés :



Double sens  
Cyclable  
En face



Double sens  
Cyclable  
À droite



Sens Interdit  
Sauf Cycles



Piste  
cyclable



Interdit  
aux cycles



Zone de  
rencontre

La circulation à vélo est possible dans les zones de rencontre ou les aires piétonnes, mais la vitesse doit être adaptée à la fréquentation.

### Quelques chiffres :

- **¼ d'heure** pour faire **1 km à pied** ou 3 km à vélo
- En ville, **¼** des trajets voiture font moins d'1 km, 1 sur 2 font moins de 3 km
- Sur les distances inférieures à 6 km, c'est le vélo qui va le plus vite en ville